

AG du 20 mars 21015 à Lincent

Volet « débat » assainissement des eaux usées : actualité et perspectives pour le bassin Dyle-Gette

Exposé introductif par Isabelle Massart : IBW, Assainissement et Investissements, Chef de service Etudes

Bilan d'une décennie de travaux d'assainissement :

- rythme de travaux élevé entre 2004 et 2013
- encore un seul « contentieux », qui sera réglé dans les 18 mois (Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau)
- 24.000 personnes encore à raccorder en BW (= 15 à 30 villages ; = 700 personnes par village) : envisager de petites infrastructures d'épuration de type « intégrée » pour traiter ces situations
- le taux de charge des installations les plus récentes évolue à la baisse : cela révèle que des habitations sont encore raccordées aux puits perdants, aux fossés ou aux cours d'eau
- il est difficile de dire aux gens de se raccorder si on ne sait pas précisément où sont les égouts : d'où la priorité à accorder au cadastre de l'égouttage communal

Rappel sur le cadastre de l'égouttage :

- le protocole INFONET fait encore apparaître des erreurs au PASH (ex : sens de l'écoulement)
- l'outil INFONET est aussi utile pour faire de la simulation hydraulique
- la priorité n° 1 est de former le marché des géomètres à son utilisation
- le réseau a été mis à jour sur les 200 km de collecteurs de l'IBW
- il y a 3 cahiers dans le protocole INFONET : levé topo/curage/visuel par caméra
- chaque chambre de visite est numérotée et caractérisée
- l'endoscopie réalisée pour le moment permet « seulement » d'avoir une indication sur la qualité du tuyau : seul, le « zoomage » permet de recueillir des infos plus précises
- objectif à court terme : objectif de qualité via l'endoscopie (= cadastre « partiel », nécessaire mais pas suffisant)
- objectif à long terme : objectif de gestion du patrimoine (= cadastre « complet »)

Propositions/conseils de l'IBW aux communes:

- une proposition de convention « curage/cadastre » a été adressée par l'IBW à toutes les communes à propos du cadastre de l'égouttage : le temps du « bricolage » est révolu et il faut franchir un saut organisationnel !
- pour que ce service puisse être fourni par l'IBW au meilleur prix, le max des communes sont invitées à y adhérer (le coût est de 900 euros/jour, hors curage)
- il est de la responsabilité des communes de prendre la problématique du raccordement à l'égout à « bras le corps »
- cela passe par une sensibilisation accrue des citoyens, notamment via des incitants dans les contrats d'égouttage (?) ; le CRDG peut avoir un rôle à jouer dans cet objectif
- une 3ème priorité est celle de l'assainissement pour les agglomérations de moins de 2.000 EH (= assainissement en milieu rural)

Le nouveau cadre européen pour l'assainissement des agglomérations de moins de 2.000 EH :

- d'abord les agglomérations de plus de 2.000 EH non reprises en « contentieux » (= priorité B) : mais si ça coûte trop cher... (?)
- ensuite, les dossiers relatifs à des priorités environnementales (= priorité C) : mais rien de pertinent en Dyle-Gette
- enfin, tous les dossiers IBW restants sur le PASH (= priorité D) : ce sont tous des dossiers pour agglomérations de moins de 2.000 EH (10 communes du BW sont concernées en Dyle-Gette)
- les 1ers PGDH ont fixé des objectifs de bonne qualité pour les masses d'eau en Dyle-Gette, y compris des délais pour y arriver (2015 ou 2021 ou 2027) : cela peut servir de guide pour la mise en oeuvre des étapes restantes au PASH
- sous la législature précédente (1ers PGDH), l'approche était d'investir des moyens d'abord là où la qualité de la masse d'eau était proche de devenir bonne et non pas où elle était la plus éloignée de la bonne qualité (ex : choix pris de lancer l'étude pour la station d'épuration de Nethen, avec objectif d'atteinte de la bonne qualité en 2015 pour la masse d'eau de la Nethen : à l'inverse, la Grande Gette aval et la Petite Gette amont (+ St-Jean et Gollard) ont vu leur objectif d'atteinte de bonne qualité fixé à 2027, ce qui a entraîné un report d'investissement pour les 7 stations d'épuration restantes dans ces masses d'eau - là (voir la carte « Henry »)
- avec la nouvelle législature et l'élaboration des 2^{ème} PGDH (dans lesquels il n'y aurait plus de distinction faite entre objectif atteint en 2021 et objectif atteint en 2027), de nouvelles orientations pourraient être prises pour les priorités en matière d'investissement (notamment avec prise en compte des résultats des études de dilution/d'opportunité menées par l'IBW)

Les études de dilution/ les études d'opportunité :

- l'approche actuellement développée par l'IBW et la SPGE est d'abord de caractériser la dilution pour pouvoir déterminer le procédé de traitement des eaux usées le plus approprié
- l'étude de « dilution » : l'objectif est donc d'adapter le processus épuratoire en fonction du temps de dilution constaté dans les eaux usées (présence d'eaux claires parasites dans les réseaux de collecte) (à noter que les effluents des étapes individuelles sont considérées comme eaux claires parasites)
- l'étude d' « opportunité » : l'objectif est de déterminer où l'effort d'assainissement permettrait d'obtenir les meilleurs résultats sur le plan de la qualité à l'échelle de la masse d'eau
- ces deux types d'études sont à réaliser obligatoirement avant d'obtenir le feu vert pour lancer une étude d'investissement (voir le tableau des études IBW en cours ou à mener)
- chaque année, la Région wallonne actualise l'état de ses masses d'eau, ce qui peut compliquer un peu les décisions en matière d'investissements

Procédé d'assainissement par filtre planté de roseaux:

- peut convenir pour de petites infrastructures de type « intégrée » en milieu rural
- une succession de lits organisés en batterie filtrent successivement les eaux usées
- ce n'est pas de l'épuration par les plantes au sens strict du terme, puisque c'est grâce à l'effet mécanique des racines que l'oxygène est attiré vers le bas du filtre
- l'eau usée n'est pas apparente
- des stations d'épuration de ce type existent dans d'autres provinces
- la filtration se fait par les granulats et le curage du lit doit se faire tous les 15 ans (en hiver quand la végétation est morte)
- la matière est valorisable, car uniquement organique

- contrairement au filtre planté, le procédé de lagunage présente, lui, l'inconvénient des odeurs et des insectes car les eaux usées y sont apparentes

Questions/remarques :

- Jean-Marie Thiry (Commune de Chastre) : quand auront lieu les travaux d'assainissement du Ry d'Ernage, qui est pollué et se jette dans l'Orne, laquelle vient d'être assainie ? Ce dossier est du ressort de l'INASEP puisque le village d'Ernage est situé sur Gembloux, en Province de Namur. Une collaboration entre les deux intercommunales est donc souhaitée pour faire avancer ce dossier.
- Alain Gillis (Commune de Lasne et Aquawal) : la SPGE subsidie le cadastre de l'égouttage, au même titre que les travaux d'égouttage ou de réfection d'égouttage (ex : à Mont-St-Guibert). La SPGE prévoit aussi le contrôle des installations en matière d'eau dans les habitations (eau de distribution ; évacuation des eaux usées ; traitement éventuel), en particulier lors des actes de vente ou de rénovation du bâti. Cependant, le CVA de l'eau risque encore d'augmenter car la SPGE doit rembourser ses dettes
- Jean-Marie Tricot (CRDG) : où en sont les études de zones, qui doivent préciser de nouveaux délais pour certaines zones au PASH ? Idem pour les études de zones en vue de modifier le régime d'assainissement (passage du régime transitoire ou autonome vers le collectif pour certains hameaux ou villages) ? Seul le cas du village de Walhain sur le Nil amont a bien avancé dans ce sens. Par ailleurs, même si le résultat des études de zones pour certaines zones en en épuration autonome ne sont pas encore disponibles, la création d'un Service public pour l'assainissement autonome reste d'actualité.

En conclusion, Jean-Marie Tricot remercie Isabelle Massart pour son exposé très intéressant. Il propose à l'assemblée que le CRDG organise d'ici la fin de l'année une nouvelle rencontre sur le sujet de l'assainissement. Mais, cette fois, il propose la formule d'une matinée d'information et d'échange, ce qui permettra d'approfondir les différents sujets abordés aujourd'hui de façon trop sommaire. L'assemblée répond favorablement par rapport à cette proposition.

Notes prises par Jean-Marie Tricot et Isabelle Delgoffe, CRDG